



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
— & de La Saintonge Viticole —

AR Prefecture

017-241700632-20260521-A26_014-AR
Reçu le 27/05/2026

N° A26/014

Gémozac, le 21 mai 2026

ARRETE

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026

Vu le Président de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n° 08/005 du 05/03/2008 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,
Vu l'arrêté n° A20/004 en date du 24/12/2020 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	LEVRAULT Laurence	Adjoint technique territorial à temps complet	01/07/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	/	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	/	1

Avancement au grade de : Agent social principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	CHEVALLIER Elodie	Agent social à temps non complet (25.00/35 ^{ème})	01/12/2026

AR Prefecture017-241700632-20260521-A26_014-AR
Reçu le 27/05/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	/	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	/	1

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	GUÉNON Geneviève	Adjoint administratif territorial à temps complet	17/09/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	/	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	/	1

Avancement au grade de : Attaché principal

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	VALLÉE Sylvie	Attaché à temps complet	01/10/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	/	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	/	1

AR Prefecture

017-241700632-20260521-A26_014-AR
Reçu le 27/05/2026

- ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Publié ou affiché à la CDC de Gémozac,
 - Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.
- ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.
- ARTICLE 4 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,
Loïc GIRARD



PUBLIE LE : 28/05/2026